

COMMUNE DE CORQUILLEROY

Département du Loiret

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21 février 2024****Date de convocation**

15 février 2024

Nombre de conseillers**En exercice : 23****Présents : 17****Votants : 20****Avis sur la demande
de Permis de
Construire « Parc
Solaire du Mont aux
Liens »****VOTE****Pour 20****Abstentions 0****Contre 0**

Certifié exécutoire par
le maire, compte tenu
de la réception en Sous-
Préfecture le 23 février
2024

et de la publication
le 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-et-un février à dix-neuf heures trente,

Le conseil municipal de la commune de Corquilleroy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Thierry NOZIERES, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Catherine BIRONNEAU, Didier PICARD, Jean-Claude CAROUX, Antonio PINTO, Bernard HAMARD, Joël HOORNAERT, Nelly CORDEAU, Sylvie MENIGAULT, Bruno PHELIZOT, Annie TOULLIC, Gregory KISZKO, Natacha DROULERS, Tony PRESLES

Absents excusés : Claudine GEORGES-LECOMTE (pouvoir à Thierry NOZIERES), Francine NEUVILLE (pouvoir à Nelly CORDEAU), Nadège DEVERGNE (pouvoir à Catherine BIRONNEAU), Patrick JEMETZ.

Absents : Virginie WILHELM, Emilie DERLAND.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Gregory KISZKO pour remplir les fonctions de secrétaire.

AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**« PARC SOLAIRE DU MONT AUX LIENS »**

Au regard des articles L 122-1 V du code de l'environnement et R 423-9 du code de l'urbanisme, les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés doivent être consultés au regard des incidences environnementales notables de certains projets sur leur territoire.

Considérant qu'une demande de permis de construire (PC 045 328 23 A0004) a été déposée par « Parc Solaire du Mont aux Liens » représenté par Monsieur VENTRE Raphaël en vue de construire un parc photovoltaïque au sol d'une superficie de 10,01 ha et d'une puissance de 11,6 Mwc, sur la commune de Treilles-en-Gâtinais aux lieudit "Le Mont aux Liens ».

Le conseil municipal de la commune de Corquilleroy est amené à émettre un avis sur ce projet.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur ce dossier de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Treilles-en-Gâtinais.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Extrait certifié conforme,

Le maire,

